



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS



La peste porcine africaine est une maladie contagieuse mortelle pour les porcs contre laquelle il n'existe pas de traitement. Elle est sans danger pour la santé humaine. Cette maladie se transmet aux porcs par des aliments contaminés originaires de pays infectés, puis se transmet rapidement de porc à porc. Cette maladie est présente en Haïti, en République dominicaine et à Madagascar.

RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout porc malade ou mort à votre vétérinaire.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des déchets de cuisine, surtout si vous en ignorez l'origine.



Ne laissez pas vos animaux divaguer, au risque de croiser d'autres porcs.



Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres détenteurs de porcs.



Empêchez tous les visiteurs d'être en contact avec vos porcs.

Propriétaires de porcs protégez vos animaux

[agriculture.gouv.fr/
peste-porcine-africaine](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine)

